DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN

COMMUNE DE FAY-LES-ETANGS
60240

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

Etaient Présents : Mesdames Angélique EUDELINE, Isabelle LECOMTE, Lydie LERIGOLEUR, Stéphanie TISON ; Messieurs Didier BOUILLANT, Frédéric DOMINJON, Xavier DUMONT, Jean-Jacques KRYNKOW, Alain RIDEL Jean-Philippe VITORINO,

Absent : Guillaume MICHARD

Madame Stéphanie TISON a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 28 mars 2023 par l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Date de convocation le 12 septembre 2023

- Décision Modificative n° 2 – Diagnostic Geotechnique de la Mairie
- Bail de location de chasse dans les bois communaux
- Questions diverses

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à porter en investissement un crédit pour le diagnostic géotechnique de la Mairie d'un montant de 7 362 €.

Une décision modificative sera donc établie pour un montant de 7 362 € sur le compte 21311-13.

BAIL DE LOCATION DE CHASSE DANS LES BOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la demande de l'Association « les Amis de Françis » à savoir un bail de location de chasse sur les parcelles de bois sur le territoire de Fay-les-Etangs d'une contenance de 01ha 67a 72ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du préavis de départ du locataire du 17 rue de l'Eglise. Son départ est prévu le 04 octobre suivi d'un état des lieux du logement.

2. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de l'avis de classement du TGI suite à la plainte déposée pour escroquerie du Maitre d'œuvre concernant la réhabilitation de la rue de l'Eglise. Après délibération les Membres du Conseil Municipal ne donnent pas suite à l'affaire sachant que l'auteur présumé est décédé.

3. Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les devis pour la réalisation d'une clôture entre l'école et le Ru :

   - Société Dubrac TP pour un montant HT 2 450 €
   - Pouguet parcs et jardins pour un montant HT 2 440 €
   - SAS Jérôme Etienne pour un montant HT 1 890 €

   Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à la Société SAS Jérôme Etienne qui devra réaliser la clôture pour l'année 2024.

4. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la pose des illuminations aura lieu la semaine 49 de l'année 2023 et que la dépose de celles-ci sera semaine 2 en 2024.

5. Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'administrés :

   - La possibilité de stationner les vélos auprès de l'école. Le Conseil Municipal va étudier cette demande.
   - La demande de viabilisation d'un terrain afin d'avoir l'eau et l'électricité sur une parcelle qui est en secteur agricole. Le Conseil Municipal demande à cette administrée de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel qui sera instruit par la CCVT.
   - La possibilité que la rue de l'Ouest soit dans les 2 sens. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

6. Le cinérural a transmis son renouvellement d'adhésion pour l'année 2024. Le Conseil Municipal décide de prendre 4 séances pour l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 21H.